

# Le règlement

## Préambule

Compte tenu de l'idée solidaire qui préside à la mise en place de cette manifestation, c'est davantage l'esprit que la lettre qui régentera le déroulement de la marche.

Quelques règles élémentaires doivent toutefois être précisées dans un règlement que chaque participant - par son inscription - s'engage à respecter.

## Le règlement proprement dit

**Art. 1** Dès son arrivée sur le site, les participants doivent se présenter au secrétariat de la manifestation.

**Art. 2** Le secrétariat de la manifestation est ouvert dès 7 heures.

**Art. 3** Lors de son inscription au secrétariat, les participants doivent confirmer la distance pour laquelle elle se présente.

**Art. 4** Chaque parcours est fléché et balisé. Le secrétariat informe avant le départ chaque participant des spécificités du parcours choisi.

**Art. 5** Les participants doivent impérativement avoir pris leur départ de manière à avoir terminé l'ensemble avant 18 heures.

**Art. 6** L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol, perte ou détérioration durant la manifestation.